



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 23 octobre 2018

Métam-sodium : des contrôles renforcés et une vigilance nationale

Ce mardi 23 octobre, Nicole Klein, préfète de la région Pays de la Loire, préfète de la Loire-Atlantique, a réuni les services de l'Etat pour évoquer les conditions d'utilisation du métam-sodium en Loire-Atlantique, à la suite des intoxications survenues dans le Maine-et-Loire. Cette réunion technique à laquelle étaient conviés les services de l'Etat a permis de faire le point sur l'utilisation de ce produit dans le département. Les 200 exploitations du département seront contrôlées dans les semaines à venir. Une décision nationale sur ce sujet est attendue dans les tous prochains jours.

Dans la région Pays-de-la-Loire, environ 250 exploitants utilisent des produits à base de métam-sodium, principalement en Loire-Atlantique et en Maine-et-Loire. Le métam-sodium est une substance phytopharmaceutique autorisée au niveau européen pour la désinfection des sols. Ce produit doit être appliqué selon des conditions rigoureuses encadrées par deux arrêtés préfectoraux départementaux. Pour la Loire-Atlantique et le Maine-et-Loire, ces arrêtés précisent notamment :

- que chaque applicateur, employeur ou salarié, doit être déclaré en préfecture ;
- que chaque chef d'exploitation et chaque applicateur doit suivre une formation technique et réglementaire sur ce produit, formations dispensées par les structures de formation agréées par le ministère de l'agriculture ;
- que les lieux de stockage des produits doivent être signalés, fermés à clés et ventilés.

Dans le Maine-et-Loire, trois cas d'intoxication plus ou moins sévères affectant des personnels de l'exploitation et des riverains sont survenus récemment, à la suite de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à base de métam-sodium. Selon les premiers constats des services de l'État, il semblerait que le non-respect de préconisations techniques d'utilisation, combiné aux conditions climatiques exceptionnelles (sol chaud et sec, vent soutenu favorisant l'évaporation du produit), soient à l'origine de ces intoxications. S'il n'est pas utilisé dans des conditions prescrites et mentionnées sur l'étiquette, ce produit peut, en effet, présenter des effets irritants, sensibilisants et corrosifs pour la peau, les voies respiratoires et les yeux.

C'est dans ce contexte que le préfet du Maine-et-Loire, en accord avec le ministère de l'agriculture et de l'alimentation, a pris un arrêté suspendant, jusqu'au 26 octobre 2018, l'autorisation d'utilisation de ces produits dans le département du Maine-et-Loire. Dans les autres départements de la région, et notamment en Loire-Atlantique, aucune intoxication de ce type n'a été portée à la connaissance des services de l'État.

Les 200 exploitations utilisant ce produit seront contrôlées en Loire-Atlantique

Lors de la réunion qui s'est tenue ce jour en présence de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), de la direction départementale des territoires et de la mer et de l'Agence régionale de santé, Nicole Klein a demandé à la DRAAF de procéder à une campagne de contrôles renforcés de l'ensemble des exploitants utilisant ce produit en Loire-Atlantique. Ces contrôles commencent dès aujourd'hui. Deux équipes des services de l'Etat sont pleinement mobilisées. Une vingtaine de contrôles va être réalisée d'ici la fin de semaine. D'ici quelques semaines, les 200 exploitations du département utilisant ce produit seront contrôlées.

Au niveau national, le ministère de l'agriculture et de l'alimentation a chargé l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) de réexaminer au plus vite les conditions et modalités des autorisations de mise sur le marché de ces produits.

Préfecture des Pays de la Loire

6 quai Ceineray - BP 33515

44 035 NANTES

Service de la communication interministérielle

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

www.pays-de-la-loire.gouv.fr



@prefet44



**Préfète des Pays de la Loire,
préfète de la Loire-Atlantique**